

Procès-verbal du 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la nouvelle Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Mme HINCELIN Marie-Noëlle.

Nombre de Membres : 12

En exercice : 12

Présents : 10

Etaient Présents : HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, DEROUETTE Jean-Paul, GRUEL Sébastien, BEASSE Christophe, BELINE Aurélien, BENMANSOUR Hamid, BRECHET David, LOUIN Joëlle, RENAUDIER Olivier.

Absents excusés : MORLIER Catherine, PICQUET Marc-Antoine.

Pouvoir : Catherine MORLIER donne un pouvoir à Jean-Paul DEROUETTE.

M. BEASSE Christophe, élu secrétaire.

Date de la convocation : le 15 mai 2025

L'ordre du jour :

- a) Cadeaux départ en 6ème
- b) Location vestiaires et terrain des sports (exercice 2025)
- c) Transport de car pour sortie scolaire Ecole Jacques Yves Cousteau
- d) Décision Modificative N°1
- e) Réservation de la Salle Jules Verne par l'Association Mobilité au Pays de Craon
- f) Avance remboursable du budget principal au budget annexe Lotissement Domaine des Etangs
2^{ème} Tranche
- g) Subvention exceptionnelle pour l'Association Les Galettes Folles de Bitume
- h) Remboursement d'une commande (pièce démarreur) pour la Grillo
- i) Convention autorisation de végétaliser
- j) Achat désherbeur thermique
- k) Installation d'un Food Truck
- l) Divers : Eglise, dossier GAEC de la Fautrière (fin de la consultation du public), City Stade, Tour de France

Mme Le Maire ouvre la séance à 20H07

Mme Le Maire fait approuver le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2025 0027

Cadeaux départ en 6ème

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de cadeaux pour les élèves de CM2 de l'école Jacques-Yves Cousteau partant en classe de 6^{ème} à la rentrée prochaine.
13 élèves sont concernés.

Un budget maximum de 15 Euros par élève a été voté à l'unanimité (11 voix pour).

N° 2025 0028

Location vestiaires et terrain des sports (exercice 2025)

Le Conseil Municipal, en accord avec l'Association de Football Cuillé Saint-Poix décide de proposer à la location les vestiaires du terrain des sports ainsi que les terrains (sauf le terrain d'honneur) sous diverses clauses et conditions.

Toute location fera l'objet d'une convention de mise à disposition entre la commune et le pétitionnaire.

Tarif 2025 :

Location vestiaires et terrains annexes (hors terrain d'honneur) : 50.00 € /journée et week-end de location.

Il est proposé également de le mettre à la disposition des associations de Cuillé gratuitement une fois par an.

Le Conseil Municipal, autorise la mise à disposition des vestiaires du terrain des sports à titre gratuit une fois par an pour les associations de Cuillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (11 voix pour) la location vestiaires et terrain des sports en 2025.

N° 2025 0029

Décision modificative N° 1

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a perçu par erreur une taxe d'aménagement de 533,50 € au cours de l'exercice 2023.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de faire un mandat d'annulation sur l'exercice 2025 sur le compte budgétaire 10226 *taxe d'aménagement* en section investissement.

Elle propose donc d'ajouter les crédits par le vote de la décision modificative N° 1 suivante :

SECTION INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
10/10226 taxe aménagement	533.50	
21/2158 autres installations, matériel et outillages techniques	- 533.50	
Total de la décision modificative N° 1	0.00	0.00
<i>Pour mémoire budget primitif 2025</i>	<i>214 245.46</i>	<i>214 245.46</i>
Total section	214 245.46	214 245.46

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte (11 voix pour) la décision modificative budgétaire N° 1.

N° 2025 0030

Réservation de la Salle Jules Verne par l'Association Mobilité au Pays de Craon

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Mobilité au Pays de Craon a demandé à la Commune de pouvoir réserver gratuitement la Salle Jules Verne le samedi 15 novembre 2025 afin de passer un moment convivial avec l'ensemble de leurs bénévoles.

Mme Le Maire rappelle que la location de la Salle Jules Verne est gratuite uniquement pour les associations de la Commune. Au vu des services que rend l'Association Mobilité au Pays de Craon pour les cuilléens, Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour) d'accepter la demande de réservation gratuite de la Salle Jules Verne, le samedi 15 novembre 2025 à l'Association Mobilité au Pays de Craon.

N° 2025 0031

Avance remboursable du budget principal au budget annexe Lotissement Domaine des Etangs 2^{ème} Tranche

Pour le financement de ses budgets annexes, la Commune peut avoir recours à l'emprunt ou au versement d'avances remboursables octroyées par le budget principal. Le Conseil Municipal fixe les modalités de remboursement des avances.

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe Lotissement Domaine des Etangs 2^{ème} Tranche, les avances suivantes ont été consenties :

Sur le budget 40504 Lotissement Domaine des Etangs 2^{ème} Tranche :

Il a été versé :

- 9 681 Euros au compte 168741 en 2024
- 0 Euros au compte 168741 en 2023
- 10 000 Euros au compte 168741 en 2022
- 40 000 Euros au compte 16878 en 2021

Soit un total de 59 681 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'ajuster ce montant en 2025 à proportion des dépenses qui vont être engagées dans l'année et de récupérer 4 964 €
- DÉCIDE que le budget annexe effectuera, à l'avenir, ses remboursements au budget principal au fur et à mesure de l'avancement des cessions de terrains, de manière à ne laisser que le montant nécessaire pour financer la valeur du stock restant.
- DÉCIDE de compléter l'avance à hauteur de la valeur du stock en cas d'augmentation de celle-ci
- CHARGE Mme le Maire d'établir annuellement la liquidation des compléments d'avances ou des remboursements.

N° 2025 0032

Demande subvention exceptionnelle pour l'Association Les Galettes Folles de Bitume

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'Association Les Galettes Folles de Bitume à l'occasion d'un acheminement en voiture de 70 Kg de fournitures scolaires, sportives et médicales à des écoles défavorisées en Europe de l'Est.

Il est voté à l'unanimité (11 voix pour) une subvention exceptionnelle de 50 Euros.

Autorise Mme Le Maire à émettre le mandat correspondant.

N° 2025 0033

Remboursement d'une commande (pièce démarreur) pour la Grillo

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a dû commander sur internet le démarreur afin de réparer la tondeuse Grillo.

Cette pièce coûte 200,64 Euros HT soit 240,77 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix pour) de rembourser Mme Le Maire par rapport à cet achat.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à émettre le mandat correspondant.

N° 2025 0034

Convention autorisation de végétaliser

Mme Le Maire présente le projet de végétaliser les pieds de mur au sein de la Commune. Dans ce cadre, une convention sera établie pour les habitants qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (11 voix pour) ce projet.

N° 2025 0035

Achat désherbeur thermique

Mme Le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'acheter un désherbeur thermique à gaz, qui facilitera l'entretien du cimetière d'où un gain de temps plutôt qu'un désherbage manuel.

Mme Le Maire propose de retenir l'entreprise KABELIS Vital Concept, pour un montant de 2 768.39 Euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité (11 voix pour) cette proposition.

N° 2025 0036

Installation d'un Food Truck

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu une proposition concernant une installation d'un Food Truck, un soir par semaine.

Plusieurs endroits ont été proposés pour l'installation du Food Truck. L'emplacement retenu est le parking en face de la pharmacie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix pour) l'installation du Food Truck sur le parking en face de la pharmacie.

Questions diverses

- Sébastien GRUEL informe le Conseil Municipal sur l'avancée des travaux du City Stade.
- Mme Le Maire présente la possibilité du classement de l'église Saint Martin, proposé par les Bâtiments de France.

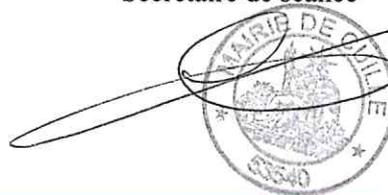
- Tour de France : Sébastien GRUEL informe que les vélos peints ont été installés dans différentes parties du bourg.

Fin de la séance : 22H30

Mme HINCELIN Marie-Noëlle
Maire



M. BEASSE Christophe
Secrétaire de séance



RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération N° 2025 0027	Page 305	Cadeaux départ en 6ème
Délibération N° 2025 0028	Page 305	Location vestiaires et terrain des sports (exercice 2025)
Délibération N° 2025 0029	Page 305	Décision modificative N°1
Délibération N° 2025 0030	Page 305-306	Réservation de la Salle Jules Verne par l'Association Mobilité au Pays de Craon
Délibération N° 2025 0031	Page 306	Avance remboursable du budget principal au budget annexe Lotissement Domaine des Etangs 2 ^{ème} Tranche
Délibération N° 2025 0032	Page 306	Subvention exceptionnelle pour l'Association Les Galettes Folles de Bitume
Délibération N° 2025 0033	Page 306	Remboursement d'une commande (pièce démarreur) pour la Grillo
Délibération N° 2025 0034	Page 306	Convention autorisation de végétaliser
Délibération N° 2025 0035	Page 306	Achat désherbeur thermique
Délibération N° 2025 0036	Page 306	Installation d'un Food Truck

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Délibération N° 2025 0027	11	0	0
Délibération N° 2025 0028	11	0	0
Délibération N° 2025 0029	11	0	0
Délibération N° 2025 0030	11	0	0
Délibération N° 2025 0031	11	0	0
Délibération N° 2025 0032	11	0	0
Délibération N° 2025 0033	11	0	0
Délibération N° 2025 0034	11	0	0
Délibération N° 2025 0035	11	0	0
Délibération N° 2025 0036	11	0	0